

Groupement de commandes avec le Grand Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Direction Plan & Informations Géographiques est mutualisée entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon.

Pour réaliser l'ensemble de ses missions, un certain nombre de levés topographiques doit être effectué pour le compte du Grand Besançon et de ses services, mais aussi de la Ville de Besançon et de ses services.

Afin d'harmoniser les données cartographiques et de bénéficier de prix tenant compte d'un volume de prestations plus important, il est proposé de renouveler (comme cela se fait déjà depuis trois ans), le groupement de commandes entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour l'année 2010 et de passer un marché annuel de service à bons de commandes dont le minimum est fixé à 50 000 € TTC et le maximum à 200 000 € TTC.

Compte tenu du montant maximum estimé, il est proposé de passer un marché selon une procédure adaptée (article 28 du CMP) dès que la convention constitutive correspondante définissant les modalités de fonctionnement du groupement sera établie entre les deux collectivités.

Le Grand Besançon assurera la coordination du groupement de commandes.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à constituer le groupement de commandes et à signer la convention à intervenir avec le Grand Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.